



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bureau du secrétaire général
Bureau de la protection des
renseignements personnels

Programme de sensibilisation et de formation sur la protection des renseignements personnels

2024-2027

1. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de ses activités en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'Université Laval (l'Université) recueille, utilise, communique et conserve des renseignements personnels. À cet effet, les membres de l'Université (les membres) jouent un rôle essentiel pour assurer la protection de ces renseignements. Ils doivent notamment comprendre leurs rôles, leurs responsabilités et leurs droits à cet égard ainsi que connaître le cadre de gouvernance applicable à l'Université.

Conformément à la Politique sur la protection des renseignements personnels, le Bureau de la protection des renseignements personnels (BPRP) élabore et met en œuvre un programme de sensibilisation et de formation à l'intention des membres de l'Université.

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce programme s'applique à l'ensemble des membres de l'Université.

3. PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Le programme poursuit trois objectifs :

Objectif 1 : Sensibiliser les membres aux principales règles de protection des renseignements personnels

Cet objectif vise à responsabiliser les membres lorsqu'ils traitent des renseignements personnels et à les inciter à adopter les comportements attendus en cette matière.

Plus précisément, cela leur permettra de développer leurs connaissances concernant :

- Les principes de la protection des renseignements personnels ;
- Les rôles et les responsabilités des membres selon les règles institutionnelles en matière de protection des renseignements personnels ;
- La détection et le signalement des incidents de confidentialité.

Objectif 2 : Accroître l'expertise et le savoir-faire en matière de protection des renseignements personnels

Cet objectif vise à développer l'expertise des membres qui, en raison de leurs fonctions ou de la nature des renseignements personnels auxquels ils ont accès, exercent des responsabilités particulières en cette matière.

Objectif 3 : Sensibiliser les personnes à leurs droits en matière de protection des renseignements personnels

Cet objectif vise plus particulièrement à informer les membres de leurs droits à l'égard des renseignements personnels que l'Université détient à leur sujet.

Cet objectif vise également à sensibiliser les associations étudiantes qui reçoivent de l'Université des renseignements personnels sur les personnes étudiantes du caractère confidentiel de ces renseignements et de leurs obligations à respecter en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

4. PLAN D'ACTION 2024-2027

Le programme sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années par la réalisation des actions suivantes :

2024-2025

Objectifs	Actions
1. Sensibiliser les membres aux principales règles de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none">• Développer le site web du Bureau de la protection des renseignements personnels• Développer une autoformation institutionnelle obligatoire pour tous les membres du personnel• Produire des fiches d'information et des lignes directrices à l'intention des membres du personnel

2. Accroître l'expertise et le savoir-faire en matière de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une formation et un guide à l'intention du personnel cadre, des directrices et directeurs de services et des personnes répondantes en protection des renseignements personnels
3. Sensibiliser les personnes à leurs droits en matière de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une section dédiée aux droits des personnes sur le site web du BPRP • Produire une fiche d'information sur la confidentialité des renseignements sur les personnes étudiantes à l'intention des associations étudiantes

2025-2026

Objectifs	Actions
1. Sensibiliser les membres aux principales règles de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des fiches d'information et des lignes directrices à l'intention des membres du personnel • Publier un bulletin sur la protection des renseignements personnels au moins 3 fois par année • Coordonner une campagne de communication pour souligner la Semaine de la protection des données (28 janvier)
2. Accroître l'expertise et le savoir-faire en matière de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une autoformation sur la protection des renseignements relatifs à la gestion des études • Développer ou coordonner une formation sur la protection des renseignements de santé et de services sociaux¹
3. Sensibiliser les personnes à leurs droits en matière de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner une campagne de sensibilisation sur les médias sociaux à l'intention des étudiants

¹ À déterminer, cette formation doit être reconnue par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Objectifs	Actions
1. Sensibiliser les membres aux principales règles de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none">• Produire des fiches d'information et des lignes directrices à l'intention des membres du personnel• Publier un bulletin sur la protection des renseignements personnels au moins 3 fois par année• Coordonner une campagne de communication pour souligner la Semaine de la protection des données (28 janvier)
2. Accroître l'expertise et le savoir-faire en matière de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none">• Offrir un atelier à l'intention du personnel RH• Produire un guide sur la protection de la vie privée dès la conception (développement TI)
3. Sensibiliser les personnes à leurs droits en matière de protection des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none">• Coordonner une campagne de sensibilisation sur les médias sociaux à l'intention des étudiants

5. REDDITION DE COMPTE

Le BPRP produit un bilan annuel sur la mise en œuvre du programme.

6. APPROBATION

Le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels approuve le programme de sensibilisation et de formation.